



Emploi...

Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS)

Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat collectif

Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif qui accueillent des 16-18 ans pendant l'été. Initiées il y a 15 ans au Québec, les CJS ont fait leurs preuves et sont actuellement déployées en France par Coopérer pour Entreprendre.

Cette année en Basse-Normandie, deux CJS portées par Crescendo, coopératives d'activités et d'emploi à Flers, ont été créées à l'Aigle et à Condé sur Vire.



Témoignage de
UYAR Ayse
Chargée
de gestion de projets
Crescendo

Pouvez-vous nous présenter, en quelques mots, les objectifs des Coopératives Jeunesse de Services ?

Le dispositif Coopératives Jeunesse de Services a été importé du Québec et adapté à la législation française. Les objectifs des CJS sont :

- Sensibiliser des jeunes mineurs à un projet d'entrepreneuriat collectif
- Favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs capacités et de leur responsabilité collective
- Favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes

Les CJS ont été mises en place cette année en Basse-Normandie, comment Crescendo s'est trouvée associée à ce dispositif ?

Crescendo qui est une coopérative d'activités et d'emploi fait partie du réseau Coopérer pour entreprendre. Après une première expérimentation menée en Bretagne en 2013 et étendue aux Pays de Loire en 2014, le programme compte, en 2015, 22 CJS sur le territoire national. Notre gérante Sylvie Errard a proposé à notre réseau d'expérimenter le dispositif en Basse-Normandie, et plus précisément sur deux dé-



partements qu'elle connaît bien, l'Orne et la Manche, de par ses activités au sein de Crescendo et de son engagement sur le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est ainsi que nous avons mis en place deux CJS une à l'Aigle et une à Condé sur Vire.

En amont, comment s'organise une CJS ?

En amont de l'action, un comité local est mis en place. Il est composé de différents acteurs (élus, techniciens, chefs d'entreprise, monde associatif, ...) du territoire sur lequel les CJS sont créées. Ce comité pilote et soutient les CJS.

Deux parrains sont également désignés : un parrain « économique », rôle assuré obligatoirement par une CAE et un « parrain jeunesse ». Pour l'édition 2015, Crescendo

assurait le rôle de porteur économique du projet et pour le versant jeunesse, la mission locale de l'Aigle et le service jeunesse de la mairie de Condé sur Vire régulaient la dynamique de groupe et apportaient un soutien de proximité.

Ensuite au mois de juin, deux animateurs sont recrutés par la CAE, en l'occurrence Crescendo. Leur rôle est d'encadrer les CJS. Ces animateurs qui sont des jeunes du territoire vont être formés à l'entrepreneuriat. Ils participent au recrutement des jeunes, ont un rôle de coaching et de mise en réseau.

Concrètement, à quel moment débute l'action ?

L'action se déroule sur la période d'été. Après une période de communication et



Les jeunes coopérants de Helyp entourés du Sous-préfet, des élus, des parrains et des animateurs lors de la cérémonie d'ouverture de la CJS

d'information collective auprès des jeunes, nous répertorions les jeunes intéressés et faisons une journée de recrutement. Une fois recrutés, un local est mis à la disposition des coopérants et la première semaine est réservée à la transmission d'outils de travail pour les guider et les accompagner. Ils créent leur entreprise coopérative, c'est-à-dire qu'ils constituent l'instance dirigeante (le conseil d'administration), se répartissent en comité (RH, marketing, finance), choisissent un nom et déterminent leur offre de services, leurs prix ainsi que leur stratégie de communication. Une cérémonie d'ouverture officielle de la CJS a lieu ensuite en présence des élus, des parents, des acteurs du territoire et des membres du comité local. La commercialisation des services peut alors débuter.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les CJS créées en 2015 ?

A l'Aigle la CJS nommée HELPY était composée de cinq garçons et six filles scolarisés dans le secondaire. Ils ont honoré 21 contrats, essentiellement de l'aide agricole mais également des heures de ménage, d'entretien d'espaces verts et le suivi d'une étude de marché. Ils ont également découvert les techniques de réalisation d'une vidéo grâce à l'entreprise JPG Vidéo qui les a reçus et ils ont participé à un atelier avec un coach en communication et suivi une formation sur la sécurité au travail. Ils ont dégagé un chiffre d'affaires de 3.776.57 € HT (pour 2809 heures de travail sur 9 semaines d'ouverture) et ils ont réparti le résultat de manière égalitaire. 53 % de leur clientèle était des particuliers (11% du CA), 33% des partenaires privés (47% du CA) et 14% des partenaires publics (37% du CA).



A Condé sur Vire, la CJS nommée CJC (Coopérative Jeunes Condé sur Vire) a accueilli huit garçons et cinq filles scolarisés dans le secondaire dont deux en CAP. Ils ont réalisé 27 contrats représentant 721 heures de travail (7 semaines d'ouverture), essentiellement du ménage, du lavage de vitres et de l'entretien d'espaces verts. Leur clientèle était composée de 56 % de particuliers, 24% de partenaires privés, 12% de partenaires publics et 8% de partenaires associatifs. Ils ont également réalisé cinq actions d'autofinancement pendant l'été (vente de crêpes et lavage de voitures).

Les coopérants ont réalisé 4 765€ HT de chiffre d'affaires, les contrats représentent 89 % de leur CA, le reste est généré par les activités d'autofinancement. Ils se sont rémunérés en fonction des heures de travail effectués par chacun des coopérants.

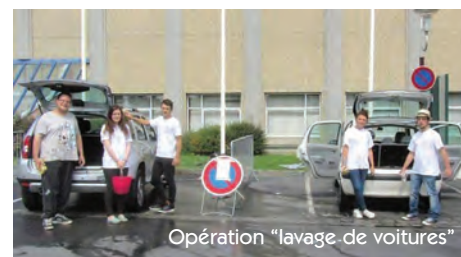
Quel a été le ressenti des jeunes impliqués, notamment sur la dimension entrepreneuriale ?

A la fin de l'action, une cérémonie de clôture a été organisée par les jeunes de la CJS au cours de laquelle, ils ont dressé un bilan de leur aventure entrepreneuriale. Les coopérants ont appris les différentes réalités d'une vie professionnelle et notamment le temps de travail important à effectuer en back-office (tâches administratives ou logistiques et prospection). Pour la majorité, ça leur a permis d'être plus responsables et autonomes, de s'ouvrir aux autres et de découvrir le monde de l'entreprise.

De l'avis d'un animateur « bien plus qu'une simple découverte de l'entrepreneuriat, l'expérience CJS restera avant tout pour eux une aventure humaine »

Quelles sont les perspectives pour 2016 ?

La rémunération des deux animateurs et l'investissement de l'équipe de Crescendo qui représente un coût conséquent s'est fait principalement sur de l'autofinancement de notre coopérative. Pour pouvoir reconduire cette action en 2016, il sera nécessaire de trouver des collectivités pour porter le projet financièrement.



Focus sur l'appel à projet « La France s'engage »

En juin 2015, les CJS ont fait partie des 15 lauréats de la 3ème édition de La France s'engage ! Cet appel à projet valorise et soutient des initiatives innovantes d'intérêt général. Ce soutien national est une marque de reconnaissance forte de l'intérêt des CJS, seul projet en France qui permet à des adolescents de créer une entreprise coopérative sur leur temps de vacances.

Pour aller plus loin

<http://www.cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services/>
<http://www.crescendo-cae.fr/>
<https://www.facebook.com/cjs.france>

Contact

Crescendo
 25 rue Jules Gévelot
 61100 FLERS
 Tél : 02.33.64.43.42
crescendo.cae@orange.fr



La Normandie : un territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La Région est engagée dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et développe un plan d'actions ambitieux qui mobilise les acteurs du territoire.

La signature, le 5 octobre 2015, de la Convention « Territoire d'excellence » témoigne du souhait de la région de mener une politique en faveur de l'égalité professionnelle.

Cheffe de file en matière de développement économique, de formation professionnelle et d'orientation, la Région s'investit dans l'égalité hommes/femmes. A la demande du Secrétariat d'Etat aux droits des femmes, elle entre dans une démarche d'expérimentation « territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle ».

La Convention « Territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

- pour lever les freins périphériques à l'égalité professionnelle et la mixité dans les formations et les métiers.

Cette convention a été signée le 5 octobre 2015 par Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie, et Jean Charbonniaud, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados sous le haut patronage de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux droits des Femmes.

Elle anticipe les effets de la loi NOTRe, qui renforcera, dès 2016, la responsabilité régionale en demandant de fixer les actions qu'elle mène en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans son « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ».

Ainsi, l'Etat et la Région s'accordent sur la nécessité de travailler en commun pour coordonner le développement, soutenir et valoriser les partenariats régionaux agissant, directement :

- pour l'égalité professionnelle dans les TPE et PME,
- pour la mixité filles-garçons et femmes-hommes dans les formations et les métiers,

La convention décline des objectifs stratégiques sur les volets de l'égalité professionnelle et de la mixité des filières de formation et des métiers. Elle porte une attention particulière, à la fois, à la territorialisation des actions menées à l'échelle des Comités Locaux Emploi Economie Formation (co-pilotés par l'Etat et la Région) et à l'objectif de « valoriser les filières de formation pour une meilleure mixité des emplois et dans le cadre des actions développées par le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), le Service Public de la Formation Professionnelle (SPRFP) et des partenariats avec les branches professionnelles ».

C'est l'occasion pour la Région, conformément à l'axe 16 de son Agenda 21, de renforcer ses partenariats, de s'appuyer sur les expériences déjà menées dans le cadre des conventions-cadre initiées par le Plan Stratégique Régional pour l'Egalité Femmes-Hommes (PRSEFH) ou du Contrat de Plan Etat Région (CPER), et de prolonger les actions d'information et d'orientation soutenues par le Contrat de Plan pour le Développement de la Formation Professionnelle 2011-2014 et en vue du



futur Contrat de Plan pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.

Les objectifs déclinés dans la convention sont appuyés par un plan d'action.

La Région s'implique

- depuis 2011, soutien aux CFA pour des actions égalité filles-garçons et éducation à la sexualité dans le cadre de l'Appel à Projets Régional

- depuis 2013, soutien au concours d'image « Imaginons l'égalité entre les filles et les garçons les femmes et les hommes »

- depuis 2014, appui à l'association Basse Normandie Active et à l'association Normandie Pionnières dans le cadre de la convention Entrepreneuriat féminin pour l'organisation de concours qui valorisent les parcours de création d'entreprise pour « les actives » et l'innovation au féminin pour Normandie Pionnières

- en 2015, dans le cadre de la Cité des Métiers Éphémères, soutien au théâtre Forum sur la mixité à Dives sur Mer et au Tribunal des métiers valorisant la mixité à Falaise

- en partenariat avec la MEFAC, accord signé en 2015 entre les collectivités locales de l'agglomération caennaise et la Branche Professionnelle « Propreté » pour améliorer l'articulation temps personnel et temps de travail

- produit des indicateurs sexués pour l'analyse des dispositifs de formation qu'elle a mis en place

partenariales à différentes échelles du territoire prendra une place centrale.

Le plan reprend les objectifs opérationnels de la convention et s'attache sur le fond et dans la forme à :

- Mobiliser les partenariats à l'échelle de territoires qui font sens pour une meilleure implication des acteurs locaux
- Se concentrer sur les objectifs de la convention « en terme d'efficacité » et rendre lisible la stratégie adoptée.
- Formaliser des expérimentations en incluant des partenariats régionaux du domaine de l'emploi, de l'économie, de la formation et de l'Education.
- Consolider les actions partenariales et les objectifs attendus des conventions déjà existantes.
- S'appuyer sur un groupe pilote pour l'évaluation des actions.

La démarche vise à structurer l'implication :

- des CLEEF¹,
- des opérateurs en membres du SPRO² et du SPRFP³,
- des partenaires du futur CPRDFOP⁴,
- des branches professionnelles,
- de l'apprentissage,
- des instances de coordination régionale de l'emploi, de l'économie, de la formation et de l'orientation (Commission CREFOP⁵, COPAREF⁶, Commission CESER...),
- des autres collectivités territoriales.

Au-delà des nombreuses actions déjà concertées et développées par l'Etat et la Région, un diagnostic de situation locale devra être établi par les CLEEF. L'objectif est de mobiliser les partenaires pour qu'ils restituent les pratiques qu'ils connaissent à l'échelle de leur CLEEF et de susciter, par la participation et la proximité, une meilleure appropriation des questionnements soulevés par l'observation. Par ailleurs, la production d'un guide des bonnes pratiques sera envisagé dans le plan d'action 2016.

L'expérimentation Ega-Territoire

De façon à optimiser le processus de transformation sociale, un dispositif d'appropriation des objectifs de la convention a été conçu dans une approche territoriale⁷, de façon à coordonner au niveau local un ensemble d'acteurs.

D'une part, les territoires CLEEF avec leur COTEEF⁸, travaillent déjà sur les problématiques de l'égalité professionnelle. Avec les acteurs du SPRO, de l'apprentissage, et de l'Education ils sont, par leur implication dans le CPRDFP, au cœur des questions, non seulement, de l'information et de l'orientation sur les filières de formation et sur les métiers, mais aussi, de la mixité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

D'autre part, les établissements scolaires agissent pour favoriser l'égalité Filles-Garçons et Femmes-Hommes dans le cadre des Comités d'éducation à la santé et à Citoyenneté (CESC), dans leur démarche « Parcours avenir » et dans leur relation avec leurs partenaires locaux.

Cette expérimentation propose d'activer trois leviers : d'abord l'appropriation des enjeux de la thématique par une journée de formation-action, ensuite, par l'accompagnement et le financement d'actions partenariales localisées ; enfin, la mise à disposition des acteurs locaux d'une boîte à outils pour faciliter l'information, la formation et l'appropriation des questions de mixité et d'égalité.

Le plan d'action : mobiliser les partenariats dans une stratégie de développement territorial

« Coordonner le développement, soutenir et valoriser les partenariats régionaux » constitue l'axe stratégique du plan d'action. Ainsi, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions

¹ Comités Locaux Economie Emploi Formation

² Service Public Régional de l'Orientat

³ Service Public Régional de la Formation Professionnelle

⁴ Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientat

⁵ Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

⁶ Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation

⁷ « Observer/Questionner, Comprendre, Agir », cette expérimentation, s'inscrit dans une démarche de territoire apprenant. La notion de territoire prend ici le sens d'un espace qui regroupe des acteurs qui se l'approprient et constitue une communauté qui développe des relations et des projets. L'EGA-TERRITOIRE se positionne comme la matérialisation d'une cité par projet qui après avoir répondu à une critique sociale légitime (terme de l'accord cadre) :

- Mobilise les acteurs du territoire sur un projet commun à partir d'une analyse des besoins locaux,
- pose des objectifs définis par eux-mêmes et construit une stratégie partenariale,
- Met en œuvre le projet en évaluant ses effets tout au long de sa réalisation.

⁸ Comité Opérationnel Territorial Economie Emploi Formation